

**Arrêté du 9 juin 2017 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'avances  
au siège de la direction de l'administration pénitentiaire  
NOR : JUSK1716820A**

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

*Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;*

*Vu l'arrêté du 29 septembre 2011 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la direction de l'administration pénitentiaire.*

ARRÊTE

**Article 1**

M. Franck FROMENT, secrétaire administratif, est nommé en qualité de régisseur de recettes et d'avances au siège de la direction de l'administration pénitentiaire à compter du 12 juin 2017.

**Article 2**

M. Franck FROMENT est assujetti à un cautionnement de 760,00 € (sept cent soixante euros) et perçoit une indemnité de responsabilité.

**Article 3**

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire.

Fait le 9 juin 2017.

Pour le ministre d'Etat, garde des sceaux,  
ministre de la justice et par délégation,  
Par empêchement du directeur de  
l'administration pénitentiaire par intérim,  
L'adjointe au sous-directeur du pilotage  
et du soutien des services,

**Asmaa LAARRAJI-RAYMOND**